



Communauté de Communes
de l'Agglomération Migennaise

Gestion des déchets

RAPPORT ANNUEL SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE PUBLIC DE GESTION DES DECHETS MENAGERS

ANNEE 2023



Communauté de Communes de l'Agglomération Migennaise
1 bis rue des Ecoles
89400 MIGENNES
Tél : 03 86 92 66 85
cc-am@orange.fr

INTRODUCTION GENERALE SUR LE RAPPORT ANNUEL

D'après le code général des collectivités territoriales (articles D2224-1 et suivants), modifié par le décret n°2015-1827, les collectivités en charge du service public de prévention et de gestion des déchets ménagers et assimilés ont obligation de présenter un « rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de prévention et de gestion des déchets ménagers et assimilés ».

L'objectif principal de ce rapport est d'assurer la transparence vis-à-vis des usagers, d'informer sur le service de gestion des déchets ménagers : coûts, événements marquants, évolution du service.

Ce rapport est transmis au représentant de l'Etat dans le département et mis à la disposition des habitants de la Communauté de Communes pour consultation dans les locaux de la Communauté de Communes, s'ils en font la demande.

Il sera également publié sur le site internet de la collectivité www.ccam.fr.

1. LES INDICATEURS TECHNIQUES

1-1. LE TERRITOIRE DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE L'AGGLOMERATION MIGENNOISE (CCAM)

8 COMMUNES ADHERENTES ET 14 966 HABITANTS

Collectivités adhérentes (8)	Population	Part de la population / population totale
Bassou	877	5,9%
Bonnard	859	5,7%
Charmoy	1130	7,6%
Cheny	2356	15,7%
Chichery	484	3,2%
Épineau-les-Voves	742	5,0%
Laroche-Saint-Cydroine	1260	8,4%
Migennes	7258	48,5%
TOTAL	14966	100%

Tous les ratios par habitant de ce rapport sont calculés à partir de ces données (population INSEE 2022).

1-2. L'ORGANISATION DU SERVICE PUBLIC

Compétence	Compétence exercée par la CCAM	Date de début d'exercice de la compétence
Collecte Ordures Ménagères Résiduelles (OMR)	x	04/11/1963
Collecte sélective	x	01/01/1996
Déchèterie	x	01/01/2003
Traitement	x	04/11/1963

Autorisations administratives, agréments et certifications

Agrément	Début	Fin	Barème
Agrément Citéo (ex-Ecoemballages + ex-Ecofolio)	01/01/2018	31/12/2024	Barème F
Agrément Ecologic pour les DEEE	01/01/2015	31/12/2027	Contrat S0 et S1
Agrément Eco Mobilier pour les meubles	01/01/2018	31/12/2028	-
Agrément Récyclum (ESR)	01/01/2018	31/12/2026	-
Agrément Corepile	01/01/2016	31/12/2024	-
Agrément EcoTLC pour textile, linge, chaussures	01/01/2020	Si fin de l'agrément	-

1-3. LA COLLECTE DES DECHETS PROVENANT DES MENAGES

1-3-1. La collecte des ordures ménagères résiduelles (OMR) en régie

14 966 HABITANTS DESSERVIS
2471 TONNES COLLECTEES SOIT 165 KG/HABITANT DESSERVI

Population desservie et quantités collectées

	Population desservie				Quantité collectée	
	Total	Total des communes adhérentes	Part de la population adhérente	Part de la population des communes non adhérentes	En tonne	En kg/hab. desservi
Collecte en porte à porte	14 966	14 966	100 %	0	2471	165

Le nombre de kg/hab pour 2023 a légèrement diminué par rapport à celui de 2022 (167 kg/hab).

Organisation de la collecte

En régie, par les agents de la Communauté de Communes.

Mise en place d'une nouvelle organisation à partir du 5 septembre 2016 : réduction à 1 passage par semaine au lieu de 2 (voire 6 pour certains immeubles) et création d'une collecte sélective en porte à porte (voir ci-après).

Communes		Jours de collecte
Cheny Migennes (1)	Chichery	Lundi
Bassou Charmoy Migennes (1)	Bonnard Epineau	Mardi
Laroche Saint-Cydroine	Migennes (1)	Mercredi

(1) Pour Migennes, se renseigner auprès des services de la CCAM pour connaître les secteurs.

Tarification incitative

La CCAM a lancé début 2013 une étude pour la mise en œuvre d'une part incitative dans le financement du service. Issue des lois « Grenelle de l'Environnement », la part incitative a pour objectif d'inciter à réduire les déchets à la source puisqu'elle fait payer les producteurs de déchets plus ou moins proportionnellement à la quantité de déchets résiduels mis à la collecte. Cette démarche intègre aussi les évolutions environnementales et sociétales récentes.

Ainsi, en 2016, la CCAM a entrepris les investissements nécessaires à la mise en place de la tarification incitative dans le financement du service déchets. Cela a principalement consisté en :

- Achats et distribution de bacs normalisés équipés de puces électroniques en fonction de la composition du foyer ou du nombre de logements dans l'immeuble,
- Installation des lecteurs de puce et de l'informatique associée sur les véhicules de collecte,
- Achat et paramétrage du logiciel comptable adapté,
- Formation des élus, des agents communaux et intercommunaux,
- Diffusion de supports de communication adaptés auprès de la population,
- Réunions publiques d'information des usagers.

2017 a été une année test dans la mise en place de la redevance incitative. Cela signifie que les dispositifs techniques étaient tous en service, qu'une facture test (= à ne pas payer) a été envoyée aux foyers du Migemmois mais que le service était toujours financé par la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères associée aux impôts fonciers. La redevance incitative a été effective (= paiement d'une facture) à compter du 1^{er} janvier 2018.

2018 a ainsi été la première année en facturation réelle sous forme de redevance incitative. La Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères associée aux impôts fonciers n'est, de fait, plus appliquée depuis le 1^{er} janvier 2018.

2023 a été la sixième année en facturation réelle en redevance incitative.

Evolution dans le temps des Ordures Ménagères Résiduelles (OMR) collectées



Evolution des tonnages

Le tonnage d'OMR baissait régulièrement d'année en année depuis 2006, signe de l'appropriation progressive des outils de tri (déchèterie, points d'apport volontaires) par les habitants.

La baisse a été conséquente en 2017 (2706 t) par rapport à 2015 (4660 t, - 42 %). Après 2 années en légère hausse (+ 1% en 2020 par rapport à 2019 et +1.4% en 2021 par rapport à 2020), peut-être à cause des confinements successifs liés à la pandémie de Covid-19 (période où les habitants ont été plus à domicile que d'ordinaire), **les tonnages d'OMR sont en baisse depuis 2 ans (-3.1% en 2022 par rapport à 2021 et -0.9% en 2023 par rapport à 2022) avec, cette année, le tonnage le plus bas jamais atteint.**

Conclusion : par comparaison avec 2015 (dernière année pleine dans l'ancienne organisation), 2023 (sixième année pleine dans la nouvelle organisation) a enregistré une baisse de 47 % sur le tonnage d'ordures ménagères collectées. L'objectif environnemental de la nouvelle organisation du service déchets est donc maintenu.

1-3-2. La collecte sélective des emballages ménagers, des papiers et du textile

14 966 HABITANTS DESSERVIS

1349 TONNES COLLECTÉES SOIT 90 KG/HABITANT DESSERVI

Le nombre de kg/hab pour 2023 est inférieur à celui de 2022 (97), notamment du fait de la diminution des emballages et papiers. C'est probablement l'amorce de la tendance à venir du fait de la réduction des prospectus dans les boîtes aux lettres. Restons toutefois largement supérieur à celui de 2015 (54 kg/hab/an). Nous voyons là l'impact de la modification des pratiques des habitants (/2015).

Population desservie

Toute la population de la CCAM est desservie.

Collectes sélectives concernées

Année de démarrage de la collecte du verre : 1996.

Année de démarrage de la collecte des autres emballages et des papiers : 1997 en points d'apport volontaire remplacée en 2016 par une collecte en porte-à-porte.

Année de démarrage de la collecte des textiles : 2009 (avec renforcement de la desserte en conteneurs en 2015)

Collecte en Points d'Apport Volontaire

La collecte des emballages et des papiers était assurée en points d'apport volontaire environ tous les 10 jours par un prestataire jusqu'à fin 2016 (période d'arrêt : octobre à novembre 2016). Elle a été remplacée par une collecte en porte à porte à partir de début septembre 2016 qui est montée en puissance jusqu'à janvier 2017.

Depuis le renouvellement du marché début 2021, la collecte du verre s'effectue en points d'apport volontaire tous les 10 jours ou 15 jours selon la fréquentation du PAV par le prestataire (COVED actuellement) titulaire du marché public correspondant.

Les textiles sont collectés en points d'apport volontaire par des entreprises de l'économie sociale et solidaire sous convention avec la CCAM (Le Relais actuellement), laquelle leur autorise l'implantation de conteneurs sur le territoire intercommunal. Les tonnages ainsi collectés correspondent à des tonnages non mis aux ordures ménagères et sont donc inclus dans le tonnage global depuis 2014.

La Communauté de Communes a signé un contrat de reprise des matériaux recyclables avec CITEO (ex-Eco-emballages). Ce contrat consiste à soutenir financièrement la collectivité pour la collecte, le tri et la valorisation des emballages ménagers. CITEO est un éco-organisme agréé par l'Etat. De même, la CCAM a contractualisé avec CITEO (ex-Ecofolio) pour les soutiens à la reprise des journaux revues magazines et des autres papiers.

Collecte Sélective en Porte-à-Porte

En 2015, une étude a été réalisée en interne pour la création d'une collecte sélective en porte à porte une fois tous les 15 jours en remplacement des colonnes papiers et emballages des points d'apport volontaire, couplée à une baisse de la fréquence de passages en ordures ménagères. Cette nouvelle organisation a été mise en œuvre le 5 septembre 2016 (décision du Conseil Communautaire).

Pour cela, les démarches suivantes ont été entreprises (conjointement à celles relatives à la tarification incitative) :

- Achats et distribution de bacs jaunes pour les mairies, écoles, cantines, immeubles,
- Achats par la CCAM et distribution par les mairies de sacs jaunes pour les habitations individuelles (pavillons),
- Formation des élus, des agents communaux et intercommunaux,
- Diffusion de supports de communication adaptés auprès de la population,
- Réunions publiques d'information des usagers.

La fréquence de collecte est la suivante :

	SEMAINE PAIRE	SEMAINE IMPAIRE
JEUDI	Migennes Nord (HORS avenue Jean Jaurès et avenue Edouard Branly)	Bassou, Bonnard, Chichery, Charmoy, Cheny Est (AVEC place de l'église, rue de la mairie, rue de Chablis des 2 côtés des places et rues) y compris « les Gauzys »
VENDREDI	Migennes Sud (AVEC avenue Jean Jaurès et avenue Edouard Branly des 2 côtés des avenues)	Epineau, Laroche, Cheny Ouest (HORS place de l'église, rue de la mairie, rue de Chablis)

Extension des consignes de tri

Citéo, l'éco-organisme chargé de mettre en œuvre la collecte des emballages ménagers, a lancé début 2015 un appel à candidatures pour la seconde phase d'extension des consignes de tri des emballages plastiques sur le territoire national. Il s'agit de collecter dorénavant tous les plastiques d'emballage (les films plastiques, les barquettes, les pots de yaourts, les blisters...). La CCAM s'est portée candidate et a été retenue fin septembre 2015. Elle figurait ainsi parmi les 200 intercommunalités pionnières en la matière en 2016. La date de début de cette « extension des consignes de tri » a été fixée par le centre de tri au 15 juin 2016, date où ses travaux de modernisation ont été achevés.

L'extension des consignes de tri a été mise en œuvre par la CCAM dès le 15 juin 2016 au niveau des Points d'Apport Volontaire. Toutefois, dans un souci de simplifier le message donné aux habitants, l'essentiel de la communication relative à l'extension des consignes de tri a été effectué en même temps que celle relative à la tarification incitative et à la création de la collecte sélective en porte à porte.

L'extension des consignes de tri a permis de basculer du flux des ordures ménagères une part importante de déchets non triés jusqu'ici. Toutefois, la concomitance de l'extension des consignes avec la création de la collecte sélective en porte à porte ne permet pas d'isoler la part de chaque cause dans le transfert de flux observé entre 2015 et 2017/2018 (2016 étant une année de transition).

Notons que la généralisation de l'extension des consignes de tri à tout le territoire national s'est achevée au 1^{er} janvier 2023, soit 6 ans après sa mise en pratique sur le territoire Migennois.

Quantités collectées

Types de déchets	Apport Volontaire et Porte à Porte			
	Quantité collectée en tonnes	Population desservie	Quantité collectée en kg/hab. desservi	Rappel 2015 (kg/hab) (1)
Emballages Ménagers Recyclables	-	-	-	7.6
Verre	418	14 966	27.9	23.4
Journaux Revues Magazines	-	-	-	23.7
Textiles	83	14 966	5.5	3.4
Emballages et papiers en mélange (2)	848	14 966	56.7	-
TOTAL	1349	14 966	90.1	58.1

(1) 2015 = dernière année pleine dans l'ancienne organisation du service

(2) Issus de la collecte sélective en porte à porte en place depuis le 5 septembre 2016.

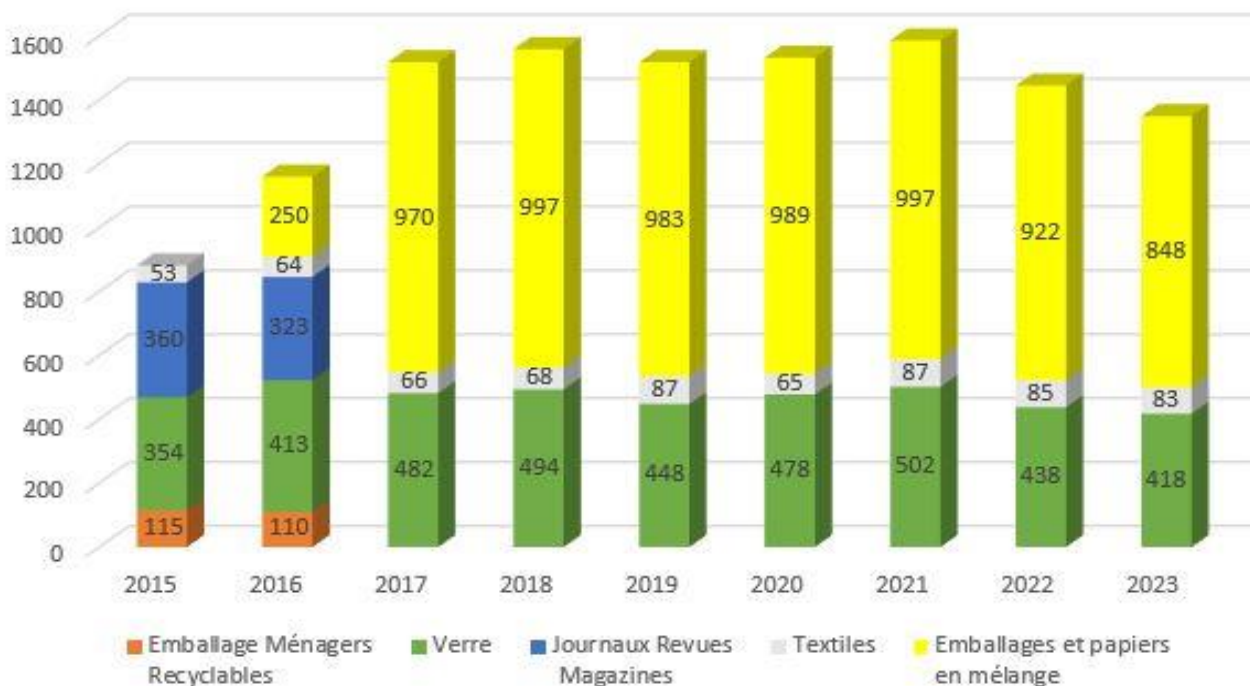
La quantité de verre, d'emballage, de papier et de textiles collectées en 2023 se chiffre à 90 kg/hab contre 58 kg/hab en 2015 et 99 kg/hab en 2019. Nous voyons là l'impact cumulé de la tarification incitative (trier plus pour produire moins d'ordures ménagères), de l'extension des consignes de tri (dorénavant tous les emballages se trient donc ils ne sont plus jetés aux ordures ménagères) et du rapprochement du service de la population (qui est collectée devant chez elle et qui n'a plus à se déplacer au point d'apport volontaire, sauf pour le verre et le textile).

Les refus de tri ont représenté 195.62 tonnes en 2023 (intégrés aux 848 tonnes d’emballages et papiers en mélange) pour 224 tonnes en 2022, 248 tonnes en 2021, 258 tonnes en 2020, 257 tonnes en 2019 ; 228 tonnes en 2018 et pour 40 tonnes en 2015. **C’est un point négatif**, malgré une baisse depuis 3 ans et une stabilité entre 2019 et 2020. D’une année l’autre, les refus de tri représentent environ 25 % des emballages et papiers en mélange (le meilleur taux est toutefois obtenu pour cette année 2023 avec 23%), cela est essentiellement liée aux causes suivantes :

- erreurs de tri involontaires et liées au passage en extension des consignes à tous les emballages,
- tri respectant les consignes données mais classé en refus par la conception même de l’extension des consignes de tri (en attendant une solution technique de valorisation matière, une partie des déchets triés selon les consignes va en « combustible solide de récupération », valorisation énergétique, mais est néanmoins comptée comme refus),
- erreurs de tri potentiellement volontaires pour réduire la quantité d’ordures ménagères facturées en redevance incitative.

Cela malgré la vigilance des agents du service déchets au moment de la collecte et le passage de l’ambassadeur du tri derrière les collectes pour effectuer de la pédagogie auprès des habitants concernés.

Evolution dans le temps de la collecte sélective



Un plateau de performance était atteint depuis 2017 sur les emballages et papiers en mélange mais depuis 2 ans, la baisse a été de 15% par rapport à 2021, probablement à cause du commencement de la diminution de la distribution des prospectus et dans une moindre mesure la lente baisse de la population desservie.

La quantité de verre collectée en point d’apport volontaire a également diminué significativement à -17% par rapport à 2021 et moindre (à -5%) par rapport à 2022 après une hausse en 2021. Cette baisse est pour l’instant inexpliquée tout comme en 2019. L’inflation record de 2022 et de 2023 a peut-être conduit les habitants à adapter leurs modes de consommation. Nous constatons ainsi depuis 2017 une non-régularité des apports avec des baisses et des hausses d’une année sur l’autre.

La quantité de textile collectée en point d’apport volontaire reste stable malgré une légère baisse par rapport aux deux années précédentes avec 83 tonnes cette année contre 85 tonnes en 2022 et 87 tonnes pour 2021. À la suite de la défaillance d’Eco-textile en 2017, 2023 est la sixième année pleine pour Le Relais, aujourd’hui seul prestataire de collecte des textiles sur le territoire et qui a assuré sa mission sans incident sur l’année 2023.

Conclusion : la hausse très importante des tonnages triés observée en 2017 par rapport à 2015 s’est maintenue en 2023. L’objectif environnemental de la nouvelle organisation du service déchets atteint en 2017 est donc maintenu en 2023 malgré une baisse significative depuis 2 ans du verre et des emballages et papiers en mélange dont l’explication se trouvera peut-être dans les années à venir.

1-3-3. La collecte en déchèteries

2 DECHETERIES
14 966 HABITANTS DESSERVIS
6508 TONNES COLLECTEES SOIT 435 KG/HABITANT DESSERVI



Déchèterie d'Epineau



Déchèterie de Bonnard

Jours et heures d'ouverture

	Date de création	L	M	M	J	V	S	D	Horaires
Déchèterie d'Epineau-Char moy	30/08/2005	X	X	X	X	X	X	X	Eté et hiver (mêmes horaires) : lundi 14h-18h, mardi et jeudi 9h15-12h mercredi, vendredi et samedi 9h15-12h / 14h-18h Fermée les dimanches et jours fériés

Des demi-journées de fermeture sont nécessaires pour assurer le nettoyage du site, sa maintenance et certaines opérations d'enlèvement des déchets.

Nature des déchets acceptés

	Déchets verts	Gravats	Métaux	Tout ventant (« encombrants »)	Bois A/B	Meubles	Cartons	Déchets d'Equipements Electriques et Electroniques (DEEE)	Piles et accumulateurs	Huiles de vidange	Huiles alimentaires	Déchets dangereux des ménages	Pneumatiques VL et motos	Déchets amiantés	Déchets de soins (DASRI)
Déchèterie d'Epineau les Volves	A	A	A	A	A	A	A	A	A	A	A	A	A	R	R
Déchèterie de Bonnard jusqu'au 24/12/2023	A	A	A	A	A	A	A	A	R	A	R	R	R	R	R

A : accepté R : refusé

Remarque : les déchets apportés sur les points d'apport volontaire positionnés en déchèterie (verre et textiles) ne sont pas comptés ici mais le sont dans la partie précédente « collecte sélective ».

Admission des déchets des professionnels (déchèterie d'Epineau uniquement)

Tarifs professionnels	Couleur de carte	Validité	Tarifs 2023
Uniquement pour les cartons, piles, lampes, ampoules et palettes	Bleu clair	Année civile	183 € par carte
Tous déchets dans la limite des déchets acceptés en déchèterie	Bleu foncé	Sans limite de validité	35 € par m ³

L'agrandissement et la mise aux normes de la déchèterie d'Epineau

Le chantier débuté en 2022 s'est correctement déroulé sauf pour le lot « plateforme métallique » qui a subi un énorme retard sur la création de la nouvelle plateforme puis sur la rénovation de l'ancienne. Le contrôle d'accès a toutefois été mis en service dès le 2 janvier 2023 et a permis d'obtenir des statistiques de fréquentation intéressante (voir ci-après).

La nouvelle plateforme et les casiers à déchets verts ont été mis en service en juin 2023, l'ancienne plateforme l'aura été en septembre 2023, date à laquelle la déchèterie agrandie est mise en service sur la totalité de sa nouvelle capacité.

L'agrandissement ayant été réalisé sur une parcelle appartenant à la commune de Charmoy voisine de la parcelle historique située sur la commune d'Epineau, la déchèterie a pris le nom de déchèterie d'Epineau-Charmoy.

Cette déchèterie est aujourd'hui conforme au Code du Travail (pour les gardiens) et au Code de l'Environnement (Installation Classée pour la Protection de l'Environnement) et accueille les usagers dans de bien meilleures conditions.

La fermeture de la déchèterie de Bonnard

Depuis le début du mois de septembre 2023, l'usage de la déchèterie de Bonnard avait été restreint aux seuls encombrants, gravats, cartons, métaux et bois (hors meubles). Il s'agissait en effet d'arrêter les dépôts de certains déchets :

- effectués dans des conditions « hors normes » : huile de vidange et déchets verts,
- ou les plus sensibles aux vols et au vandalisme : meubles, DEEE.

Nous avons constaté en novembre /décembre que la fréquentation de la déchèterie de Bonnard avait chuté de manière très importante au point que certains jours elle était quasi nulle.

De plus :

- la déchèterie de Bonnard n'était plus conforme aux normes en vigueur, notamment pour les agents dont les conditions de travail étaient de plus en plus mauvaises,
- des dépôts sauvages de déchets verts étaient régulièrement constatés en périphérie de la déchèterie et devant son portail d'accès,
- certains usagers venaient déposer des DEEE et des meubles alors que ces collectes étaient arrêtées et ils les jetaient dans la benne à encombrants ou dans la benne à bois et ce même lorsque la déchèterie était fermée au public.

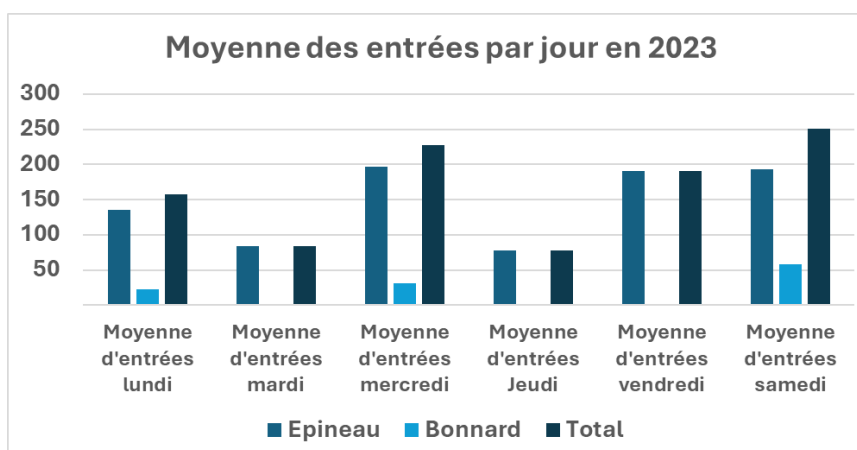
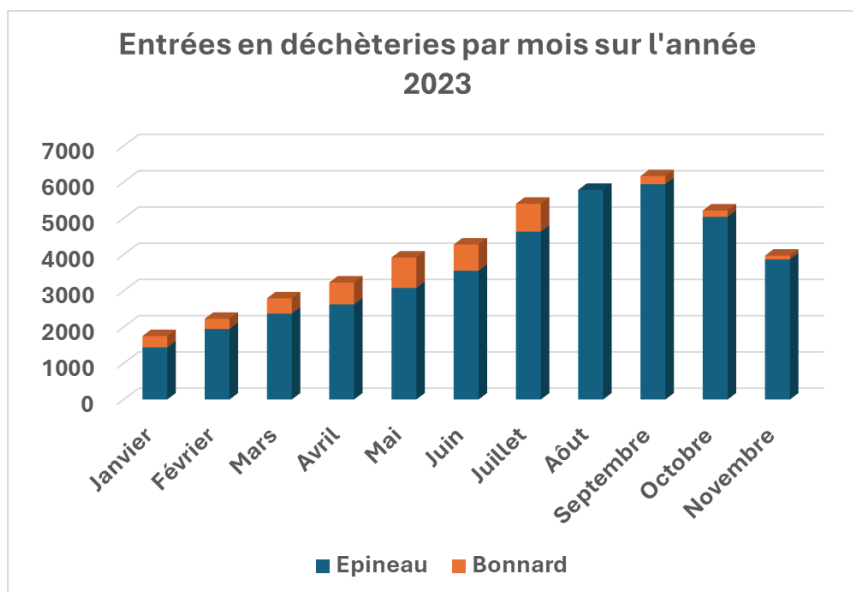
Dans ces conditions, le Président de la CCAM a proposé au Conseil Communautaire de fermer la déchèterie en fin d'année 2023 d'autant plus que le coût de fonctionnement de la déchèterie de Bonnard était devenu disproportionné au regard de la baisse importante de la fréquentation et par conséquent de la faible utilisation de l'équipement.

Le Conseil communautaire a donc décidé de fermer la déchèterie à compter du 24/12/2023 par délibération du 12 décembre 2023.

La déchèterie d'Epineau-Charmoy, dont le projet d'agrandissement intégrait des capacités équivalentes à celles de la déchèterie de Bonnard, accueille donc aujourd'hui tous les habitants du Migemnois.

Statistiques de fréquentation des déchèteries

Le contrôle d'accès électronique mis en service au 2 janvier 2023 sur la déchèterie d'Epineau-Charmoy (borne) et sur la déchèterie de Bonnard (PDA) permet de suivre le nombre d'entrée par jour, semaine, mois, année.



2023 étant la première année d'effectivité du contrôle d'accès, nous ne disposons pas d'historique de comparaison.

Quantités collectées

Type de déchet	Tonnage Epineau	Tonnage Bonnard	Total 2023	Quantité	Rappel : total en tonnes 2022
			en tonnes	en kg/ hab. desservi	
Cartouches d'encre	0,168	Non collecté	0,168	0	0,207
Déchets verts broyés	2931,46	262,26	3193,72	213,40	2038,29
Gravats	913,54	122,2	1035,74	69,21	1073
Métaux	191,1	22,06	213,16	14,24	181,39
Tout venant	917,235	117,56	1034,795	69,14	1046,6
Bois A/B	380,26	53,22	433,48	28,96	433,3
Meubles	256,14	31,2	287,34	19,20	267,44
Carton	91,165	15,1	106,265	7,10	102,74
DEEE	110,029	13,793	123,822	8,27	125,31
Lampes	0,557	Non collecté	0,557	0,04	0,879
Piles	0,549	Non collecté	0,549	0,04	0,546
Huile de vidange	9,54	1,26	10,8	0,72	7,85
Huile alimentaire	0,57	Non collecté	0,57	0,04	0,792
Bidons vides	6,238	Non collecté	6,238	0,42	7,553
Déchets dangereux	36,422	Non collecté	36,422	2,43	30,391
Pneus	17,24	Non collecté	17,24	1,15	28,69
Pneus hors Aliapur	7,38	Non collecté	7,38	0,49	1,56
Total	5869,593	638,653	6508,246	434,87	5346,538

(*) La collecte du bois de classe A et de classe B a été créée en novembre 2020, ce bois est dorénavant collecté à part du tout-venant.

6508 tonnes de déchets ont été collectées sur l'ensemble des déchèteries en 2023 (+ 113 %/2015, +18%/2022) pour 5347 tonnes en 2022, 3058 tonnes en 2015 (dernière année pleine dans l'ancienne organisation, prise comme référence pour calculer les % de hausse) et 1426 tonnes en 2006.

La hausse apparente entre 2015 et 2017 doit cependant être nuancée par les points suivants :

- Massification de la collecte des déchets verts sur Epineau à partir de 2014 par la mise en place du broyage des déchets verts mais ce type de déchets est soumis aux conditions météorologiques avec de fortes fluctuations entre 2014, 2015 et 2016,
- Développement de la collecte de gravats sur Epineau à partir de 2015,
- Développement de la collecte de gravats sur Bonnard à partir de 2016.

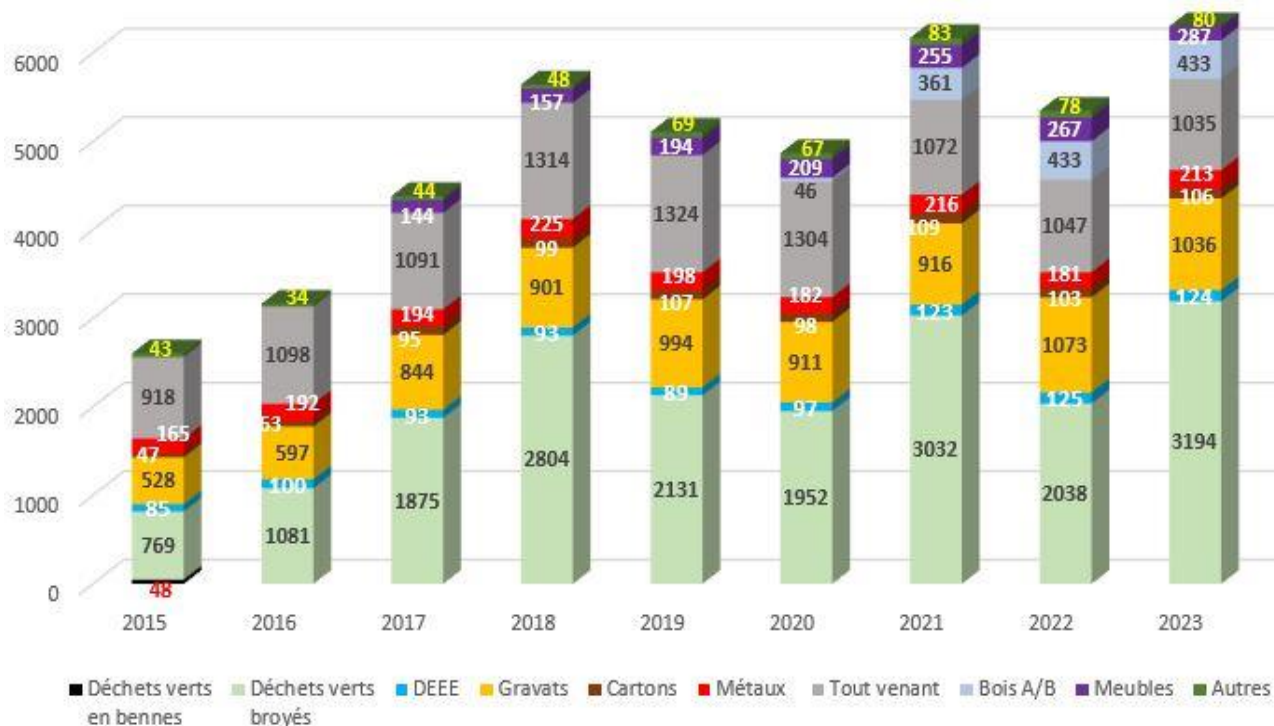
Les évolutions des conditions de collecte entre 2015 et 2016 font que les tonnages totaux sont difficilement comparables. Néanmoins, **la multiplication par 4 des tonnages sur 12 ans entre 2006 et 2018 confirme l'intérêt des habitants pour la filière « déchèterie » et le développement des filières de tri par la CCAM conformément aux évolutions techniques et réglementaires.**

La hausse des tonnages entre 2022 et 2023 (+ 1161 t) s'explique principalement par la forte hausse des déchets verts (+ 1155 t, tonnage dépendant des conditions météorologiques), et une stabilité dans les autres catégories de déchets malgré une baisse des gravats (- 37 t) et une hausse des métaux (+ 32 t) et des meubles (+ 20 t).

Précisons que les tonnages de déchets verts intègrent ceux produits par les communes de la CCAM et par la CCAM (taille et tonte des espaces verts publics et des stades).

Tonnage équivalent cette année de DEEE (Déchets d'équipements électriques et électroniques) par rapport à 2022 avec 124 t (alors que c'était entre 85 et 100 t par an depuis 2015) montre que le réflexe de tri des appareils électriques et électroniques continue d'être bien ancré dans les habitudes puisque la redevance incitative n'a visiblement eu que peu d'impact sur le geste de tri de cette catégorie de déchets.

Evolution des quantités collectées en déchèteries depuis 2015



Conclusion : une hausse majeure des tonnages a été observée en 2017 et 2018 et est due à la mise en œuvre de la redevance incitative (moins de « tout venant » avec les ordures ménagères, beaucoup moins de déchets verts dans les ordures ménagères qui se retrouvent donc en déchèterie.

Les pics de tonnages de 2021 et 2023 sont liés à un apport plus important de déchets verts que les autres années.

La baisse confirmée des tonnages collectés en tout venant (- 285 t en 2023 par rapport à 2020) est à imputer à la filière meuble qui s'est développée depuis 2017 et au succès de la filière bois A/B mise en place fin 2020, tout cela correspondant à davantage de déchets valorisés et à moins de déchets enfouis.

1-3-4. Une collecte spécifique pour les encombrants (hors déchèteries)

14 966 HABITANTS DESSERVIS

28.96 TONNES COLLECTÉES SOIT 1.9 KG/HABITANT DESSERVI

Année de démarrage de la collecte des encombrants : 1996. Les habitants doivent s'inscrire préalablement en mairie, en précisant le type de déchet à collecter afin que ces dernières puissent vérifier que ce sont des déchets admis.

Jusqu'en 2015 inclus, la collecte en porte à porte d'objets lourds et encombrants par les services de la Communauté de Communes (en régie) avait lieu 8 fois dans l'année (tous les mois sauf en janvier, juillet, août et décembre), pour toute la population de la Communauté de Communes.

Le tonnage collecté est en baisse régulière depuis des années (275 tonnes en 2006, 43.9 tonnes en 2022, 29 tonnes en 2023) car les filières pour éliminer les encombrants existent en déchèterie et se sont développées au fil du temps

La collecte des encombrants en porte à porte a perdu de son sens depuis 2017, année où la filière de collecte des meubles a été créée en France. Par ailleurs, les habitants s'en sont aussi progressivement désintéressés au fil des ans, jouant le jeu des apports en déchèteries.

Force est de constater que les collectes des encombrants consistaient plus ces dernières années à évacuer ce qui a été vidé des maisons et mis sur le trottoir « n'importe comment » et donc à envoyer en enfouissement des déchets qui pouvaient être valorisés s'ils avaient été déposés en déchèterie.

Aussi, le Conseil Communautaire, par délibération en date du 12/12/2023, a décidé de supprimer cette collecte à compter de 2024. Pour les situations particulières, une collecte pourra être organisée, via le dépôt d'une benne uniquement, chez l'utilisateur sous couvert d'un filtrage par les CCAS et les mairies.

Conclusion : 2023 a enregistré une forte baisse par rapport à 2022 (28.9 tonnes contre 43.9 tonnes) devenant une collecte presque anecdotique. L'usage des déchèteries pour les encombrants s'est parallèlement considérablement développé, par nécessité (arrêt de collecte des déchets qui doivent aller en déchèterie) ou par choix (aller en déchèterie pour trier plus et réduire les ordures ménagères et les encombrants).

1-3-5. L'évolution de l'ensemble des déchets ménagers et assimilés (DMA)

Evolution des tonnages totaux (tous types de déchets confondus)

Années	Tonnages	Evolution par rapport à l'année précédente (tonnes)	Evolution par rapport à l'année précédente (%)
2006	8272	Sans objet	Sans objet
2007	8259	-12	-0,1
2008	8328	+69	+0,8
2009	8410	+82	+1
2010	7948	-428	-5
2011	8347	+399	+5
2012	8158	-189	-2,3
2013	8123	-35	-0.4
2014	8997.5	<i>Sans comparaison possible avec les années antérieures</i>	
2015	8664	-333	-4
2016	8567	+317	+4
2017	9319	+751,6	+9
2018	9812	+493,4	+5
2019	9187	-625	-6
2020	8985	-202	-2
2021	10378	+1 393	+15,5
2022	9329	-1049	-10
2023	10356	+1 027	+11

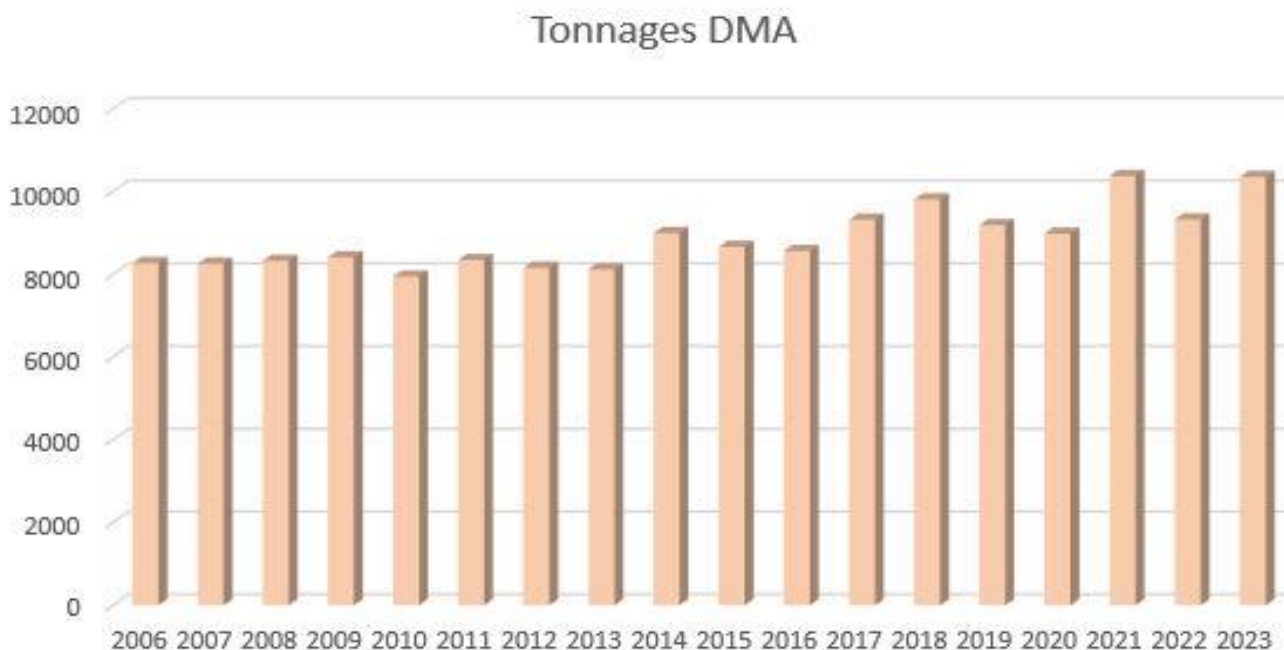
2014 a été la première année où les déchets verts non collectés en bennes et dorénavant broyés ont été intégrés aux calculs (1510 tonnes), ce qui empêche toute comparaison pertinente des chiffres globaux avec les années antérieures.

2016 a été une année de transition entre 2015, la dernière année pleine dans l'ancienne organisation, et 2017, la première année pleine dans la nouvelle organisation. Ainsi, compte tenu du caractère particulier de 2016, **la seule comparaison pertinente pour les tonnages globaux est celle faite avec 2015 pour les années postérieures à 2016.**

Les tonnages 2021 et en 2023 sont en hausse de 20% par rapport à 2015. Cette hausse est en quasi-totalité due à une hausse des tonnages collectés en déchets verts et gravats par rapport à la situation de 2015. Ils sont en hausse de 15% par rapport à ceux de 2020, essentiellement du fait de la hausse de 42% pour les déchets verts collectés entre 2020 et 2021 et de 56 % entre 2022 et 2023.

Les tonnages 2023 sont en hausse de 11% par rapport à ceux de 2022. Cela s'explique par la hausse de 1 100 tonnes des déchets verts (les tonnages sont à peu près équivalents à ceux de 2021) et qui restent toujours aléatoires suivant les conditions météorologiques.

Evolution sous forme graphique



L'extension des consignes de tri, la collecte sélective en porte à porte et la redevance incitative n'avaient pas pour objectif de réduire la production globale de déchets. Cela explique pourquoi les tonnages globaux évoluent peu. Cependant, ces trois dispositifs devaient conduire les usagers du service à trier davantage, dans un souci de développement durable.

Ainsi, entre 2015 et 2023 :

- Les ordures ménagères sont passées de 4 660 tonnes à 2 471 tonnes soit **- 2 190** tonnes (- 47%), autant de déchets en moins d'enfouis
- Les « tout-venants » collectés en déchèteries sont passées de 918 tonnes à 1 756 tonnes (dont 287 tonnes de meubles et 433 tonnes de bois A/B dirigés vers de la valorisation) soit **+ 838** tonnes (+ 90%),
- Les autres déchets collectés en déchèterie (y compris gravats et déchets verts) sont passés de 2 140 tonnes à 4 752 tonnes soit **+ 2 612** tonnes (+ 122%)
- Les collectes sélectives sont passées de 881 tonnes (PAV + refus de tri + textiles) à 1 349 tonnes (PàP y/c refus de tri + verre + textiles) soit **+ 468** tonnes (+ 53%), autant de matériaux recyclés ou valorisés qui, avant, allaient en enfouissement.

La tendance pressentie dès 2016 et constatée en 2017 et 2018 se confirme (et se stabilise) depuis 2019 : les démarches de modernisation du service déchets de la CCAM lancées en 2016 ont conduit à transférer d'importantes quantités d'ordures ménagères vers les filières mieux adaptées et/ou proposant de meilleures conditions de valorisation et des équilibres sont maintenant retrouvés d'une année à l'autre.

La gestion des déchèteries est devenue un enjeu majeur auquel la CCAM a répondu par l'agrandissement et la mise au norme de la déchèterie d'Epineau attendus initialement au dernier semestre 2022 mais décalés sur 2023 (études commencées dès 2013 : urbanisme, fouilles archéologiques, installations classées, zone humide, loi sur l'eau, travaux commencés en janvier 2022).

Le tableau suivant illustre les évolutions de tonnage par type de déchets.

Types de déchets	TONNAGES			Variations %		
	2015	2022 pour mémoire	2023	2015/2022 pour mémoire	2015/2023	2022/2023
Porte à porte et points d'apport volontaire						
Ordures ménagères	4660	2493	2471	-47	-47	-1
Emballages et papiers	474	922	848	94	79	-8
Verre	354	438	418	24	18	-5
Textile	53	85	83	61	57	-2
Encombrants (PàP)	65	44	29	-33	-56	-34
SOUS TOTAL collectes	5606	3982	3849	-29	-31	-3
Déchetteries						
Encombrants ("tout venant")	918	1047	1035	90	91	0
Bois A/B (depuis 2020)	0	433	433			
Meubles (depuis 2017)	0	267	287			
Ferraille	165	181	213	10	29	18
Cartons	47	103	106	120	126	3
DEEE	85	125	124	47	45	-1
Pneus	13	30	24	134	87	-20
Huiles de vidange	5	8	11	57	115	38
Huile alimentaire + Lampes + Piles + cartouches d'encre	1,0	3	2	197,0	98	-33,3
Déchets dangereux	25	38	43	54	75	13
SOUS TOTAL déchèteries	1259	2235	2278	78	81	2
Déchets verts	1120	2038	3194	82	185	57
Gravats	679	1073	1035	58	52	-4
SOUS TOTAL déchèterie AVEC gravats et déchets verts	3058	5346	6507	75	113	22
TOTAUX						
TOTAL GENERAL HORS gravats et déchets verts	6865	6217	6127	-9	-11	-1
TOTAL GENERAL	8664	9328	10356	8	20	11

NB : pour cause d'arrondis d'affichage destinés à faciliter la lecture, les totaux présentés dans ce rapport annuel peuvent varier légèrement avec les totaux qui seraient recalculés avec les données individuelles disponibles.

Points de vigilance pour les années à venir :

- faire baisser les refus de tri,
- améliorer le tri des emballages et des papiers au niveau des immeubles,
- lutter contre les dépôts sauvages en lien avec les maires (pouvoir de police du maire).

Ces trois points ne sont néanmoins pas une surprise car ils se retrouvent dans presque toutes les collectivités similaires passées en extension des consignes de tri et en tarification incitative.

1-3-6. Devenir des déchets ménagers et assimilés collectés

14 966 HABITANTS DESSERVIS
10356 TONNES COLLECTÉES SOIT 692 KG/HABITANT DESSERVI

Traitement des déchets ménagers résiduels ultimes (Ordures Ménagères/Encombrants) collectés en régie

→ ENFOUISSEMENT

Transportés à l'Installation de Stockage des Déchets Non Dangereux (ISDND Classe 2) de la société Coved situé à Duchy (89) pour y être enfouis.

Traitement du verre ménager collecté en Point d'Apport Volontaire par COVED

→ VALORISATION MATIERE

Transporté à l'usine de retraitement Solover de Saint Gobain (71 Champforgeuil) pour être valorisés (nouveaux emballages en verre).

Traitement des Journaux Revues Magazines collectés en Porte à Porte

→ VALORISATION MATIERE

Transportés au centre de tri Coved d'Ormoy (89, ex-Sorepar) pour ensuite être valorisés (nouvelles fibres pour la papeterie cartonnerie)

Traitement des Emballages Ménagers Recyclables collectés en Porte à Porte

→ VALORISATION MATIERE

- Acier
 - Aluminium
 - Emballages Liquides Alimentaires (briques alimentaires)
 - Plastiques PET et PEHD
 - Emballages Ménagers Recyclables (cartonnettes alimentaires d'emballage)
- } transportés, triés et expédiés par le centre de tri Coved d'Ormoy (89) puis revendus par Coved Négoce pour être valorisés dans l'industrie

Traitement des Textiles

→ REEMPLOI ET VALORISATION MATIERE

Transporté chez le Relais à Troyes (10) pour être réemployés (friperie de l'économie sociale et solidaire ; nouvelles fibres textiles pour l'habillement ou l'isolation).

Traitement du bois A/B

→ VALORISATION MATIERE

Transporté chez BIDV (89) pour être valorisés (copeaux de bois pour l'ameublement, le bâtiment ou la production d'énergie).

Traitement des meubles

→ VALORISATION MATIERE ET ENERGETIQUE

Transporté chez Yonne Recyclage (89) pour être valorisés (nouveaux matériaux pour l'ameublement, le bâtiment ou la production d'énergie).

Traitement des ferrailles

→ VALORISATION MATIERE

Transporté au centre de tri d'Ormoy (89) pour être valorisés (nouveaux matériaux pour l'ameublement, le bâtiment, l'industrie).

Traitement des cartons

→ VALORISATION MATIERE

Transporté au centre de tri d'Ormoy (89) pour être valorisés (nouvelles fibres pour la papeterie cartonnerie).

Traitement des DEEE (y compris lampes et piles)

→ VALORISATION MATIERE ET ENERGETIQUE

Transportés en centre de démantèlement (10) pour être valorisés (matériaux métalliques et plastiques pour l'industrie, production d'énergie).

Traitement des pneus

→ EMPLOI ET VALORISATION MATIERE ET ENERGETIQUE

Transporté en centre de tri (10) pour être réemployés (rechapage) ou valorisés (matériaux plastiques pour l'industrie et le bâtiment, production d'énergie).

Traitement des huiles de vidange

→ EMPLOI ET VALORISATION MATIERE ET ENERGETIQUE

Transporté en usine de raffinage pour être réemployés (huiles) ou valorisés (production d'énergie).

Traitement des huiles alimentaires

→ EMPLOI ET VALORISATION MATIERE ET ENERGETIQUE

Transporté en usine de raffinage pour être réemployés (huiles, biocarburants) ou valorisés (production d'énergie).

Traitement des déchets dangereux

→ VALORISATION ENERGETIQUE

Transporté en usine d'incinération (76) pour valorisés (production d'énergie).

Traitement des déchets verts

→ VALORISATION MATIERE

Transporté en centre de compostage (89) pour valorisés (fabrication de compost pour usage agricole).

Traitement des gravats

→ VALORISATION MATIERE

Transportés à l'Installation de Stockage des Déchets Non Dangereux de la société Coved situé à Duchy (89) pour être valorisés (matériaux de remblais).

2. LES INDICATEURS FINANCIERS

2-1. MODALITES D'EXPLOITATION DU SERVICE ET MONTANT ANNUEL DES PRESTATIONS

Type de déchets	Nature prestation	Modalité d'organisation	Durée du contrat	Échéance maxi	Entreprise titulaire du marché de prestation	Montant annuel des prestations en € TTC 2023	Montant annuel des prestations en € TTC 2022	Evolution n/n-1
Déchets ultimes (ordures ménagères et encombrants)	Collecte	En régie						
Déchets ultimes (ordures ménagères et encombrants)	Traitement	Marché public	1 an renouvelable 3 fois par tacite reconduction (début au 1/06/2022)	31/05/2026	PAPREC - COVED	405 546 €	334 974 €	21,07%
Flux multimatériaux des papiers et des emballages en extension des consignes de tri	Collecte	En régie						
Flux multimatériaux des papiers et des emballages en extension des consignes de tri	Tri et valorisation des papiers triés	Marché public	1 an renouvelable 3 fois tacitement (à compter du 01/01/2022)	31/12/2026	PAPREC - COVED	232 551 €	236 909 €	-1,84%
Verre	Collecte et transport	Marché public	1 an renouvelable 2 fois (à compter du 06/01/2021)	05/04/2024	PAPREC - COVED	30 225 €	29 590 €	2,15%
Déchets non dangereux issus des deux déchèteries	Collecte et traitement	Marché public	1 an renouvelable 3 fois (à compter du 01/10/2021)	30/09/2025	PAPREC - COVED	394 043 €	333 871 €	18,02%
Déchets dangereux issus des deux déchèteries	Collecte et traitement	Marché public	1 an renouvelable 3 fois (à compter du 01/10/2021)	30/09/2025	EDIB	38 926 €	37 773 €	3,05%
Déchets verts	Enlèvement	Marché public	1 an renouvelable 3 fois (à compter du 25/05/2023)	24/05/2027	EURL BIDV	56 390 €	45 086 €	25,07%
					Total	1 157 680 €	1 018 203 €	13,70%

2-2. LES COUTS ET FINANCEMENTS DU SERVICES PUBLIC

2-2.1. Le coût du service (fonctionnement)

Montant annuel global des dépenses (coût complet) en € TTC : 1 580 153 €

Détail des dépenses annuelle en TTC	Ordures ménagères résiduelles + encombrants en porte à porte (collecte et traitement) + Collecte sélective des emballages ménagers hors verre et des papiers	Collecte sélective et traitement - verre et textile	Déchèteries (collecte et traitement)
Tonnages collectés	3 348	501	6 507
Dépenses – Recettes (1)	944 249 €	18 369 €	617 535 €
Coût net à la tonne 2023	282,03 €	36,66 €	94,90 €
Coût net à la tonne 2022	272,98 €	35,12 €	115,51 €

(1) Dépenses diminuées des recettes (soutiens Eco-organismes, reprise matériaux, location conteneurs...)

2-2.2. Le financement du service (fonctionnement)

	2023	2022
REOMI (redevance d'enlèvement des ordures ménagères incitative) (706)	2 036 893 €	1 798 492 €
Redevance spéciale et assimilés (cartes déchetterie professionnels - 706)	4 812 €	4 066 €
Vente de produits sacs, bacs brûlés (7088))	10 541 €	40 €
Reprises de matériaux et interressement	57 245 €	106 816 €
Soutien papier accordé par Citéo	13 765 €	10 267 €
Soutien emballage accordé par Citéo	273 156 €	299 295 €
Soutien accordé par OCADEEE	6 805 €	7 006 €
Soutien accordé pour "collecte séparée articles de sport et de loisirs(ASL)"	400 €	0 €
Soutien accordé par Eco-Mobilier	7 305 €	9 470 €
Soutien accordé par Eco-TLC	1 497 €	1 505 €
Autres produits: location conteneurs, remboursement frais de personnel, participation tickets restaurant, pénalités, ...	69 072 €	68 709 €
Amortissement subventions	5 506 €	53 983 €
	2 486 997 €	2 359 649 €

2-2.3. Les principaux investissements

Investissement 2023	2023
Extension Déchèterie	343 629 €
Achat terrain pour extension Déchèterie	10 076 €
Rénovation et aménagement local gardien Déchèterie	28 524 €
Achat colonnes à verre	18 127 €
Achat City-Compost (avance)	25 211 €
Evolution Logiciel de facturation	1 200 €
Achat matériel informatique et de bureau	657 €
Total des dépenses d'investissement	427 424 €

2-2.4. Synthèse comptable du service

		Opérations non ventilables	Services communs	Collecte des ordures ménagères résiduelles (OMR) et flux multimatériaux (papiers emballages)	Traitement des OMR et flux multimatériaux	Points d'apports Volontaires (PAV) - verre et textile	Déchèteries	TOTAL 2023	Rappel 2022	Variation entre 2022 et 2023 en %
Fonctionnement	Dépenses	177 921	243 622	627 527	647 029	32 071	653 858	2 362 029	2 118 383	11,50%
	Recettes	2 056 456	50 208	18 935	311 372	13 702	36 323	2 486 997	2 359 648	5,40%
Investissement	Dépenses	24 438	1 857	25 211	-	18 127	382 229	451 862	1 821 056	-75,19%
	Recettes	625 246	-	-	-	-	53 240	678 486	790 644	-14,19%
TOTAL	Dépenses	202 359	245 479	652 738	647 029	50 198	1 036 087	2 813 891	3 939 439	-28,57%
	Recettes	2 681 702	50 208	18 935	311 372	13 702	89 564	3 165 483	3 150 292	0,48%

3. PROJETS DE PREVENTION ET DE COMMUNICATION

3-1. ACTIONS VISANT A REDUIRE LES FLUX

En 2015, la CCAM s'était portée candidate et a été retenue à l'appel à projet d'Ecoemballages (ex Citéo) relatif à l'extension des consignes de tri visant à collecter en tri sélectif tous les emballages, c'est-à-dire pots, baquettes, films, sachets, blisters... en plus des flacons, bouteilles, boîtes de conserves, cartonnettes et briques traditionnelles. Cette extension des consignes de tri est effective depuis le 15 juin 2016.

En 2016, la CCAM a mis en place de la tarification incitative sous forme de redevance incitative dont l'année test s'est déroulée en 2017, la première année réelle en 2018 et la seconde année réelle en 2019.

Par l'intermédiaire du Syndicat des Déchets du Centre Yonne auquel elle adhère, la CCAM participe à des actions de sensibilisation à la prévention des déchets car au-delà de mieux trier pour mieux valoriser, l'important est avant tout de réduire la production de déchets et l'évolution des tonnages dans le temps montre que cela ne produit pas un écho majeur chez les habitants.

3-2. ACTIONS DE COMMUNICATION

Compte tenu des projets mis en œuvre sur 2016 et 2017, la campagne de communication d'envergure menée sur 2016 a été prolongée sur 2017 par les actions suivantes :

- Mise à jour du guide du tri
- Mise à jour du dépliant résumé du guide du tri
- Mise à jour des cartes communales des jours de collecte
- Caisses de collecte du verre pour les clubs sportifs
- 3 réunions publiques d'information sur le bilan de l'année test et les tarifs 2017 (tests) et 2018 (réels)
- Réédition affiches locaux poubelles Domanys
- Réédition affiches extension des consignes de tri
- Réédition autocollants des consignes de tri pour bacs
- Réédition autocollants de conversion d'anciens bacs en bacs jaunes
- Réédition autocollants mobilier urbain Domanys
- Réédition carnets autocollants de refus de collecte jaunes et bordeaux
- Réédition flyers distribution des bacs bordeaux
- Mise à jour flyers évolution du service
- Panneaux Eco mobilier pour les déchèteries
- Calendriers de collecte 2018

La communication en 2023 a consisté en :

- Calendriers de collecte 2023,
- Réalisation du disque de tri magnétique (aide-mémoire sur le tri sélectif) et distribution dans les écoles primaires de la CCAM et à disposition des accueils des mairies.
- Passage de l'ambassadeur du tri derrière les collectes d'emballages et papiers en porte à porte pour sonner aux domiciles ayant faits l'objet d'un refus de collecte pour dialoguer avec les occupants. En cas d'absence, un exemplaire du guide du tri est déposé dans la boîte aux lettres. En 2022, l'ambassadeur du tri a vu une centaine de foyers pour des erreurs de tri.

La pandémie de Covid-19 vécue en 2020 avait empêché la tenue des actions au contact des usagers (habitants, écoles, services municipaux) mais elles ont eu lieu en 2023 (fête de la nature à Migennes, actions dans les écoles et chez l'organisme de formation Poinfor...).

3-3. LES AXES DE COMMUNICATION POUR 2024

Focus sur le traitement à la source des biodéchets

Malgré toutes les filières de tri décrites précédemment et déjà mises en place, les ordures ménagères résiduelles contiennent encore des déchets potentiellement valorisables, tels que les « biodéchets ». C'est pourquoi la loi anti-gaspillage pour une économie circulaire (AGEC) du 11 février 2020 oblige à généraliser le tri à la source des biodéchets au 1^{er} janvier 2024.

Cette obligation concerne donc les services publics de gestion des déchets ménagers et assimilés qui doivent proposer des solutions aux usagers afin de remplir cette obligation.

Ainsi la stratégie suivante sera déployée à partir de 2024 :

- distribution, sur demande des usagers, de composteurs individuels pour les pavillons ainsi que de bioseaux et de brasse-compost,
- installation de colonne de composteurs de quartier dits « partagés » dans les zones d'habitat collectif : cette solution proposée aux habitants des immeubles sera d'abord mise en test et pourra être développée si les résultats sont concluants.

Le guide du tri et la carte d'implantation des PAV seront mis à jour en conséquence.

Axes généraux

Après l'important effort de communication réalisé sur 2016 et 2017, il est nécessaire de rappeler régulièrement aux Migennois les points suivants pour améliorer les performances du service, notamment pour les immeubles.

1) Evitez les erreurs de présentation des bacs et des sacs

- Sortez vos bacs et sacs la veille au soir du bon jour de collecte : consultez le calendrier de collecte distribué
- Utilisez le bac bordeaux qui vous a été mis à disposition : sans lui, vos ordures ménagères ne peuvent plus être collectées
- N'utilisez pas le bac bordeaux pour la collecte des recyclables
- Rentrez votre bac. S'il est en permanence sur le trottoir, il sera levé chaque semaine, qu'il soit vide ou plein, consommant votre forfait de levées (12 levées en 2024)

2) Evitez les erreurs de tri

- Ne mettez pas le verre dans les sacs jaunes ou bacs jaunes : comme avant, le verre est à apporter dans les colonnes spécifiques sur les points d'apport volontaire
- Mettez aux ordures ménagères les couches, les protections périodiques, les épluchures de légumes et de fruit, les denrées périmées, le papier peint : ils ne doivent pas être mis dans les sacs jaunes ou dans les bacs jaunes
- Déposez en déchèterie les grands cartons épais et le polystyrène de protection de meuble et d'électroménager : ils ne doivent pas être mis dans les sacs jaunes ou dans les bacs jaunes

3) Soyez attentif aux messages de la CCAM

- Lisez les étiquettes apposées sur les bacs et sacs non collectés : elles vous donnent une indication sur le problème
- Corrigez l'erreur de tri si un bac jaune ou un sac jaune n'est pas collecté puis représentez-le à la collecte suivante
- Contactez-nous si votre bac ou votre sac n'est pas conforme



Un doute, une question ?
Contactez-nous au
03 86 92 66 85
dechet@migennois.fr

